

COMPTE RENDU CM DU 14/04/2026

Objet : PROGRAMME DE VOIRIE 2026- CHOIX DE L'ENTREPRISE

Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les programmes voirie 2026 concerne :

- La route des Monille

Deux entreprises ont été consultées :

- EUROVIA 28230.00 E HT
- ETPL&V 28760.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'attribuer le marché de réfection des voies communales à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 28 230.00 € HT soit 33 876.00 € TTC
- De solliciter l'attribution d'une subvention par le Conseil Départemental
- De charger madame la maire de l'application de cette décision et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, à Loze, les jour, mois et an que dessus.

Objet : ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE (SDE)

Madame la maire expose à l'assemblée que la commune fait partie du Syndicat Départemental d'Energie (SDE).

A la suite du renouvellement des conseillers municipaux, il importe de désigner à nouveau les représentants de la commune au Conseil syndical du SDE.

Elu par le Conseil municipal pour la durée du mandat, le délégué siège à l'Assemblée délibérante du SDE 82 au moins une fois par trimestre.

Le délégué prend part aux décisions qui fondent le service public local de l'énergie. Il élit le Président ainsi que le Bureau syndical et les commissions, participe aux débats et vote les délibérations du Comité syndical.

Le délégué rend compte au Conseil municipal de l'activité du Syndicat. Il facilite la remontée d'informations. Il peut être désigné comme l'interlocuteur privilégié du SDE pour assurer le suivi des projets communaux.

Après en avoir délibéré, sont élus à l'unanimité :

- Délégué titulaire : Jérôme ROQUES
- Délégué suppléant : Pierre TESTAS

Ainsi fait et délibéré, à Loze, les jour, mois et an que dessus.

Objet : ELECTION DE CONSEILLERS DELEGUES A L'INFORMATION

Madame la maire expose à l'assemblée qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux, il serait souhaitable de désigner des conseillers qui auront pour mission de relayer les informations municipales auprès des administrés par tout moyen approprié (bulletin municipal, site internet, réseaux sociaux, affichage, etc.).

Après en avoir délibéré, Isabelle BRENNETOT, Michel FALGUIERES, et Laetitia CUVEILLIER sont désignés à l'unanimité conseillers en charge de l'information de la vie communale.

Ainsi fait et délibéré, à Loze, les jour, mois et an que dessus.

Objet : ELECTION DES CORRESPONDANTS « DEFENSE »

Madame la maire expose à l'assemblée qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux, il importe d'élire un correspondant « défense ».

La mission des correspondants défense s'organise autour de trois axes : la politique de défense, le parcours citoyen et la mémoire.

Informers les citoyens sur la politique de défense de la France, qui vise à assurer la protection des Français et de leurs intérêts sur le territoire national et à l'extérieur.

Sensibiliser les jeunes générations à la défense en constitue l'un des éléments essentiels. Première étape du parcours de citoyenneté, l'enseignement de défense, dispensé dans le cadre de l'enseignement moral et civique, aide les jeunes à comprendre les valeurs qui fondent la République, avant le recensement obligatoire en mairie à 16 ans.

Assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. La mémoire éclaire la nécessité d'une défense et légitime l'effort de la Nation pour sa mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, est élu à l'unanimité :

- Christian SIBILDE

Objet : ELECTION DES CORRESPONDANTS « SECURITE ROUTIERE »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'importance des enjeux liés à la sécurité routière et la nécessité de disposer d'un référent identifié pour relayer les actions de prévention, d'information et de sensibilisation ;

Considérant la proposition de désigner un correspondant sécurité routière au sein de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de désigner en qualité de correspondant sécurité routière : Jérôme RQOUES
- PRÉCISE que ce correspondant sera chargé notamment :
 - de relayer les campagnes nationales et locales de sécurité routière ;
 - de proposer et coordonner des actions de prévention ;
 - de faire le lien avec les services de l'État et les partenaires locaux ;
 - de sensibiliser les agents ,les administrés aux bonnes pratiques.
- AUTORISE Mme la maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, est élu à l'unanimité : Jérôme ROQUES

Objet : ELECTION DES DELEGUES AUPRES DES ASSOCIATIONS

Madame la maire expose à l'assemblée que la commune compte plusieurs associations et qu'il y a donc lieu d'élire un délégué.

Le délégué aux associations est chargé de :

- Être le référent direct des associations locales et maintenir un contact régulier avec leurs responsables
- Faciliter les échanges entre la mairie et les associations (informations, demandes, projets..)
- Recenser les besoins simples des associations (prêt de salle, matériel communal..)
- Aider à la coordination du calendrier des manifestations afin d'éviter les chevauchements
- Participer, dans la mesure du possible, aux événements organisés par les associations
- Encourager les initiatives locales contribuant à l'animation du village
- Veiller à la bonne utilisation des salles et équipements communaux mis à disposition
- Informer le conseil municipal des activités associatives et des éventuelles difficultés rencontrées
- Apporter un appui ponctuel à l'organisation des événements communaux en lien avec les associations

Le délégué exerce ses missions dans un esprit de proximité, de dialogue et de soutien à la vie locale.

Après en avoir délibéré, est élu à l'unanimité, en tant que délégué auprès des associations :

- Délégué titulaire : Jérôme ROQUES
- Délégué suppléant : Michel FALGUIERES

Objet : ELECTION DE DEUX CONSEILLERS EN CHARGE DU LIEN AVEC LES PERSONNES AGEES ET/OU VULNERABLES

Madame la maire expose à l'assemblée qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux, il serait souhaitable de désigner deux conseillers chargés du lien indispensable avec les personnes âgées et/ou vulnérables.

Les délégués auront pour mission notamment :

- De maintenir un lien régulier avec les personnes âgées
- De relayer leurs besoins auprès de la municipalité
- De relayer les informations en cas de crise sanitaire ou canicule

Après en avoir délibéré, sont élues à l'unanimité, en tant que déléguées :

- Titulaire : Elisabeth JAQUIN
- Suppléante : Laetitia CUVEILLIER

Ainsi fait et délibéré, à Loze, les jour, mois et an que dessus.

Objet : Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Mme la Maire rappelle que le rôle de la commission est :

- d'assurer de la régularité de la liste électorale en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion
- de statuer sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Vu le Code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Considérant que la commune compte moins de 1 000 habitants ;

Considérant que le conseil municipal est composé de deux listes ;

Considérant qu'il convient de désigner les membres de la commission de contrôle des listes électorales :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE

Article 1 : Sont désignés pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales :

- Un conseiller municipal de la liste majoritaire :
Nicolas GAVENS
- Un conseiller municipal de la seconde liste :
Elisabeth JAQUIN

Ensuite, trois personnes seront nommées afin que le représentant de l'Etat dans le département désigne un délégué de l'administration

De plus, trois personnes seront nommées afin que le président du Tribunal Judiciaire désigne un délégué.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité

OBJET : PROPOSITIONS DES PERSONNES APPELEES A SIEGER A LA CCID

Madame la Maire de Loze informe les membres du Conseil municipal que, suite aux élections municipales, il convient de procéder au renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

La Commission Communale des Impôts Directs intervient en matière de fiscalité directe locale. À ce titre, elle :

- établit, avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux de référence servant à déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou utilisés pour l'exercice d'une activité salariée à domicile ;
- participe à l'évaluation des propriétés bâties et non bâties ;
- émet un avis sur les réclamations portant sur des questions de fait relatives notamment à la taxe d'habitation.

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission, ou si celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale

Cette commission est composée :

- de la Maire ou d'un adjoint délégué, qui en assure la présidence ;
- de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants, la population de la commune étant inférieure à 2 000 habitants.

Les 12 commissaires seront donc désignés par le directeur régional ou départemental des finances publiques.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité :

- De proposer au Directeur des services fiscaux, les listes jointes en annexe,
- De charger Madame la Maire de l'exécution de cette décision et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Objet : Désignation d'un délégué titulaire et suppléant du comité Syndical du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy

Madame la Maire rappelle que, suite à l'adhésion de la commune de Loze au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy, il convient de désigner deux membres du Conseil municipal appelés à siéger au sein du Comité syndical du Parc.

Elle précise que le Parc naturel régional des Causses du Quercy a pour vocation de préserver, animer et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire. Créé le 1er octobre 1999, il est situé au nord de la région Occitanie, dans le département du Lot. Il regroupe 95 communes et s'étend sur une superficie de 186 000 hectares.

Le délégué participe aux instances de décision et s'implique dans le suivi de projets, afin de croiser les regards sur les enjeux spécifiques du territoire et de favoriser les initiatives locales.

Madame la Maire propose de désigner :

- Isabelle BRENNETOT en qualité de titulaire ;
- Christian SIBILDE en qualité de suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité

OBJET : DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Mme la maire les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre
- De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions

QUESTIONS DIVERSES

- Débroussailleuse et caméra en prévision d'achat
- La candidature au village fleuri sera envoyée au Conseil départemental ; Pierre et Michel se sont portés volontaires pour participer au fleurissement du village
- le questionnaire pour l'épicerie ambulante sera distribuée par Jérôme et mis sur INTRAMUROS
- Christian nous fait part d'un projet d'épicerie solidaire (EPI), il doit nous envoyer la documentation pour étude.
- Un groupe WHATSAPP sera mis en place pour les membres du Conseil

Petit tour de table :

- Pierre nous fait part d'une envie de créer un jardin partagé
- Elisabeth se questionne sur la mise en place d'une éventuelle feuille de route
- Manque place de parking sur la place de la mairie

La séance est levée à 20h30